



INSTITUTION ADOUR

Etablissement Public Territorial de Bassin

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PROJET DE TERRITOIRE DU **Midour**

COMPTE RENDU DU COMITÉ AGRICOLE DU PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR Le 30 Mai 2022 à 13h30

Pièces jointes :

- Diaporama de la réunion

Liste de présence :

- Bernard Grihon, Stephan Plas (CA40)
- Jean Junca-Bourie (AEAG)
- Philippe Kindts (Bio du Gers)
- Nathalie Rousseau, Jean-François Lagraula (AGROBIO40)
- Cathy Penouilh (CA32)
- Frédéric Marcato (Vivadour)
- Stéphane Simon, Rosine Goineau, Sophie Dodier (IA)

Personnes excusées :

- Alban Senegas (IRRIGADOUR)
- Jean Bugnicourt (CA32)

ORDRE DU JOUR :

1. Rappel sur le PTGE et l'animation territoriale agricole
2. Retours sur les échanges individuels
3. Programmation pluriannuelle

I. Rappel sur le PTGE et l'animation territoriale agricole

Sophie Dodier rappelle le cadre du PTGE, les différents enjeux identifiés pour parvenir à réduire le déficit hydrique du bassin versant du Midour et les actions validées dans ce cadre (Diapo 3). Elle précise que le comité agricole se concentrera uniquement sur les actions en lien direct avec les deux thématiques : **économies d'eau liées aux matériels d'irrigation** et **optimisation des besoins agricoles**. Les actions agricoles jouent un rôle important pour le chemin du retour à l'équilibre, en résorbant 4,75 Mm3 sur les 10 Mm3 estimés à l'horizon 2050. Les actions en relation avec la réutilisation des eaux usées traitées et les stockages multiusages à remplissage hivernal ne sont pas concernées ici (Diapo 4).

En tant qu'animatrice dédiée à l'animation agricole dont le recrutement avait été évoqué puis acté lors des précédents comités agricoles, souhaité par la majorité des partenaires, elle précise ses missions (Diapo 5 & 6). Elle veillera à la coordination, la veille et la recherche de financements, sera un appui côté administratif. Elle n'a pas pour mission de rédiger les demandes de subventions pour le compte des partenaires qui se positionneraient en tant que porteurs de projet sur une thématique du PTGE. En revanche, elle interviendra pour coordonner les demandes et les regrouper au sein d'un même dossier estampillé PTGE afin qu'elles aient plus de poids auprès des financeurs.

Partie discussion :

Nathalie Rousseau : « Cela signifie-t-il qu'il faut un dossier par porteur dans le cas d'un portage multi partenarial ? »

Jean Junca-Bourie : « Pas forcément. Divers modes d'organisation sont possibles en matière de partenariat. L'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) peut soit financer le porteur principal qui reversera ensuite leur part aux partenaires associés soit attribuer à chaque partenaire un financement. Tout dépend de comment les acteurs souhaitent monter le dossier. »

Stephan Plas indique qu'il est déçu de la description qui a été faite des missions de l'animatrice agricole car elle exclue la notion de chef projet qui devrait lui revenir. Dans le cadre de projets multi partenariaux, l'Institution Adour pourrait avoir un rôle d'intégrateur en rédigeant, faisant les demandes de financement, coordonnant et justifiant les projets, avec l'aide des partenaires. Ce travail de chef de projet demande à la fois des compétences et de la disponibilité pour l'assurer et l'Institution Adour, plus qu'aucun des partenaires impliqués, a légitimité pour conduire des projets qui vont dans le sens de ses objectifs. En tant que porteur de projet, la CA40 ne souhaite pas prendre cette responsabilité.

Sophie Dodier souligne qu'elle a effectivement pour mission de coordonner les projets et de les justifier dans le cadre du PTGE avec l'aide des partenaires. En revanche, ce n'est pas à elle de rédiger et faire les demandes de financement à la place de ces derniers, bien qu'elle sera là pour les accompagner dans la démarche.

L'Agence indique que les moyens financiers existent et sont opérationnels mais qu'il manque la présentation de projets concrets.

Frédéric Marcato indique qu'il y a des projets mais pas de financements, ou trop difficiles à obtenir.

Stéphane Simon : « Il faut démontrer qu'une dynamique de groupe est possible et jouer collectif permettra de faciliter l'approbation côté financeurs. L'exemple du partenariat en place entre l'IA, Irrigadour et les chambres d'agriculture pour répondre à l'appel à projet économies d'eau est un bon exemple de ce qui est réalisable. »

En conclusion : le manque d'anticipation est impactant et amène à ce type de constat où il existe un décalage entre porteurs de projets et financeurs.



II. Retours sur les échanges individuels

Depuis leurs prises de fonction, Sophie Dodier et Rosine Goineau ont rencontré les différents partenaires au cours d'entretiens bilatéraux préalables au comité agricole. Comme cela a déjà été évoqué lors des précédents comités agricoles, des freins ont été identifiés, tels qu'un manque de visibilité sur les financements, un manque de communication et un besoin d'animation côté actions agricoles (Diapo 8). La vision d'ensemble que le groupe devrait apporter au travers de la complémentarité des compétences est une plus-value non mise en valeur à l'heure actuelle, compte tenu des difficultés à coordonner une action collective concrète.

Enfin la notion de maître d'ouvrage est à préciser pour une partie des partenaires.

Un point sur les évolutions des taux de financements alloués par l'AEAG est présenté (Diapo 9).

Partie discussion :

Philippe Kindts : « La mission du maître d'ouvrage doit être précisée par le biais d'un cahier des charges ; Côté Occitanie, le reste à charge pour les Bio du Gers reste trop important à supporter financièrement, même avec un taux Agence élevé. »

Frédéric Marcato : « Nous n'avons pas assez de temps disponible pour la rédaction de projet, le personnel est déjà occupé à 100% par ses missions. »

L'Agence précise que l'IA est maître d'ouvrage pour l'animation et la coordination via les deux animatrices du PTGE. Les porteurs de projets sont les opérateurs des différents organismes ici présents, amenés à promouvoir des actions à l'échelle du territoire. Pour répondre à la demande de certains opérateurs agricoles pour savoir s'ils pourraient se faire financer un poste spécifique, l'Agence indique que ce n'est pas le poste de personnel en tant que tel qui est finançable mais les missions qui concourent à la réalisation d'actions au service des objectifs du PTGE.

Stéphane Simon rappelle que la force et la dynamique du collectif sera un point incontournable pour recevoir l'appui nécessaire des régions dans le cadre des futures demandes de financement.

Frédéric Marcato : « Les expérimentations n'ouvrent pas de financement spécifique au PTGE notamment lorsque du matériel expérimental doit être acheté par les agriculteurs qui souhaiteraient se lancer à moindre risque dans des expérimentations sur plusieurs campagnes culturelles. »

Certaines structures expriment le fait qu'elles ne pourront pas s'engager dans la réalisation d'actions si les financements ne vont pas au-delà des 80% d'aides en raison de fonds propres relativement faibles. Jean Junca-Bourie précise que l'Agence peut financer les actions agricoles à hauteur d'un taux de 70%, excepté sur le conseil collectif financé lui à 50%. Les structures qui ne pourraient pas financer les restes à charges malgré des financements Agence à taux élevés ou encore dans le cas d'actions qui ne seraient pas financées, il pourrait être envisagé de faire de l'ingénierie financière en intégrant des financements privés (certaines fondations étant à la recherche de projets environnementaux pour la mobilisation de fonds privés).

III. Programmation pluriannuelle

Suite aux échanges bilatéraux ayant eu lieu avant le comité agricole, Sophie a demandé à chacun des partenaires d'indiquer sur quelles actions il avait déjà avancé et de préciser selon lui les thèmes prioritaires dans le temps. Le but était de répartir sur 5 ans les actions et faciliter l'identification des partenariats à mettre en place entre structures pour la mise en œuvre des actions du PTGE (Diapo 11). Sophie présente les résultats de cette consultation et propose un atelier collectif pour décider sur quelles actions les partenaires souhaitent se concentrer pour les



prochaines années (Diapo 12 à 15). Elle présente aussi un sujet en cours sur lequel il faudra choisir de se positionner ou non : les PAEC pour le déploiement de MAEC pour 2023 (Diapo 16).

Partie discussion :

Les chambres n'ont pas précisé leur position sur les PAEC 2023. Une réunion est prévue début juin à cet effet côté Nouvelle-Aquitaine.

Le positionnement pluriannuel des actions n'a pas abouti, il a été compliqué de faire émerger un positionnement effectif. Cependant plusieurs propositions ont fait l'objet d'échanges.

Concernant la modernisation et l'interconnexion des réseaux d'irrigation (CMU6), une étude globale pourrait être lancée sur le territoire (nombre d'ASA sur le territoire, possibilités d'interconnexions, ...). Ensuite sur les points critiques/prioritaires relevés par l'étude, une intervention pour moderniser ces réseaux pourra être envisagée (Bernard Grihon ; Philippe Kindts).

Stéphane Simon précise qu'un AMI est prévu fin d'été en lien avec les retenues déconnectées et les plans d'eau non valorisés à ce jour.

Frédéric Marcato indique que Vivadour serait intéressé par cette thématique.

A propos de l'action « AUM1d : Etudier les débouchés en agriculture biologique », Jean Junca-Bourrie indique que cette action a été présentée par Agrobio 40, en lien avec Bio du Gers. Or les modalités du partenariat ne sont pas très claires à ce stade, et il s'interroge si cette action pourra être réalisée. D'autres acteurs indiquent travailler également sur le sujet, et suggèrent que ce travail devrait être envisagé dans un partenariat plus large.

L'Agence indique que s'il y a consensus pour élargir le travail sur cette étude aux autres partenaires, il serait peut-être préférable de la différer afin de mieux définir son contour, ajuster les moyens humains à y consacrer et ajuster son coût si cela devait se justifier.

Il y a parfois un fossé entre la réalité de la profession des agriculteurs et les actions à mettre en place : c'est-à-dire que si les pratiques ou les cultures évoluent, les filières de stockage, commercialisation et valorisation doivent aussi permettre cette évolution car sans filière complète, il n'y a pas de valorisation. Pour ce type de problématique on peut citer l'exemple suivant où une partie de la filière fait défaut : le manque de disponibilité de semences AB pour le semis de couverts végétaux, donc pas de mise en place de couverts.

Proposition des Bio du Gers : dans la lignée du colloque ABC (Agriculture Biologique de Conservation) : pas d'adhérent sur le territoire Midour pratiquant l'ABC mais une visite thématique peut être organisée chez un agriculteur réalisant ces pratiques, pour inciter les autres agriculteurs du territoire à se lancer. L'action pourrait être menée de concert avec Agrobio 40.

L'idée de faire une parcelle d'expérimentation multi-tests est également proposée.

Les échanges ont ensuite porté sur la quantité de matière organique des sols : a-t-on des données ? Vivadour indique avoir des données sur la relation matière organique (compost) et nombre de tours d'eau. La problématique liée au goutte-à-goutte enterré et aérien (GGE et GGA) est que les expérimentations sont concluantes mais que le déploiement reste impossible pour des raisons de coût d'équipement. Une expérimentation resterait à mener sur la thématique de la mécanisation avec du GGA, notamment pour le maïs semence, pour lequel les mâles n'auraient pas besoin d'être irrigués à partir d'un certain stade, permettant jusqu'à 1/3 d'économies d'eau. Si aucun agriculteur ne souhaite se lancer (en raison du risque économique), l'Agence propose de réaliser cette étude sur des parcelles communales, à identifier, avec un entrepreneur agricole rémunéré pour effectuer le travail sur les parcelles expérimentales.



Vivadour dispose de 10 années de retour d'expérience sur le GG. Ce type d'irrigation implique un non travail du sol et une agriculture de conservation des sols à maîtriser : problématique du désherbage mécanique récurrente.

La CA40 échange sur la question des couverts végétaux avec Vivadour. Elle indique également qu'un retour d'une partie des agriculteurs serait de travailler des cultures nouvelles, mais avec les mêmes freins que cité précédemment. Le projet PATAV est moteur sur le PAT Pujo. Il faut commencer par identifier les besoins français : Chia ? Soja ? Filières déficitaires ?

Cathy Penouilh explique que la CA32 propose un accompagnement collectif, en AB ou conventionnel sur les couverts et un accompagnement individuel avec diagnostic et plan d'action. Elle propose un essai (3 exploitations à définir) portant sur deux campagnes de couverts végétaux (saisons 2023 et 2024) avec installation de sonde capacitives, 3 modalités seraient testées et la 4eme serait le témoin (pratique habituelle de l'exploitant).

La CA32 serait volontaire pour participer à du suivi d'agriculteurs utilisant des OAD (outils d'aide à la décision) irrigation dans le but de communiquer et sensibiliser à ces sujets.

Nathalie Rousseau indique que pour 2022, Agrobio 40 propose des accompagnements individuels et collectifs (2 de chaque) aux agriculteurs souhaitant se convertir en AB. Il se sont également positionnés sur l'étude de filière en AB (AUM1b) comme évoqué précédemment.

IV. Bilan

L'objectif initial de produire une programmation pluriannuelle des actions agricoles du PTGE sur 5 ans (2023-2027) n'a pas abouti. L'entrée par les fiches actions du programme d'action du PTGE a finalement été jugée trop complexe et ne permettait pas aux acteurs de bien se projeter et faire le lien avec leurs projets.

A l'issue de la réunion, il a donc été décidé de partir des projets des acteurs. Par le biais de « fiche projet », chaque acteur proposera donc à l'animatrice des projets en lien avec le PTGE. Si ce n'est pas fait, celle-ci reliera les projets proposés à une ou plusieurs fiches actions du PTGE.

Synthétiques, ces fiches devront clairement indiquer :

- Les objectifs recherchés clairement explicités
- Expliquer en quoi cela répond à une problématique identifiée dans le PTGE
- Proposer un chiffrage rapide

Ces fiches seront l'occasion pour les acteurs de réfléchir à des partenariats entre eux mais également de programmer leurs actions sur une ou plusieurs années. Comme rappelé par Jean Junca-Bourie, plus l'Agence a du recul par rapport aux projets à venir, plus il sera aisé pour elle de débloquer des financements.

Afin d'avoir l'ensemble des informations nécessaires et de faciliter le traitement des données, un modèle de « fiche projet » sera créé par l'AEAG et l'IA pour être ensuite transmis aux acteurs avant fin Juin. Pour 2022, chaque porteur de projet devra proposer au moins une fiche avant Septembre.

Ces propositions concrètes permettront ensuite aux acteurs de se coordonner et d'établir un planning de travail avec l'appui de l'animatrice. Pour cela, un second comité agricole sera organisé courant Septembre. Les fiches retenues seront ensuite à détailler et à transposer sur le site de l'AEAG en Octobre pour faire les demandes de financement.



Il est important de ne pas se restreindre dans les propositions via les fiches projets. Même si un projet n'a *a priori* pas de financement identifié, il faut le soumettre quand même, une levée de fonds non identifiés à ce jour n'est pas exclue *demain*.

De plus, il est important de rappeler que l'Institution Adour, Etablissement Public Territorial de Bassin, a un positionnement fort sur ces questions. Il a déjà plusieurs fois sollicité les régions et l'Etat sur ces problématiques de financements et son discours n'en sera que renforcé s'il y a des projets concrets derrière.

